

Pour une révolution fiscale

Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle

Menu

- [Accueil](#)
- [Présentation](#)
- [L'injustice du système actuel](#)
- [La révolution fiscale que nous proposons](#)
 - [Un nouvel IR](#)
 - [Quelques barèmes](#)
 - [En savoir plus](#)
- [Simulez votre propre réforme fiscale](#)
- [Le livre](#)
- [Les auteurs](#)
- [Programmes & fichiers](#)
- [Lexique](#)
- [Contact](#)
- [FAQ](#)
- [Dans les médias](#)

Un nouvel impôt sur le revenu

Nous proposons la création d'un **nouvel impôt sur le revenu**, remplaçant un grand nombre de taxes existantes, notamment:

- la contribution sociale généralisée (CSG),
- l'actuel impôt sur le revenu (IRPP), qui, sous sa forme actuelle, serait purement et simplement supprimé
- le prélèvement libérateur, la prime pour l'emploi, le « bouclier fiscal »

Ce nouvel impôt sur le revenu, payé par tous les Français, sera **prélevé à la source** sur les revenus du travail et du capital (comme l'actuelle CSG, avec la même assiette que cette dernière), **suivant un barème progressif** (comme l'actuel impôt sur le revenu). Une partie des recettes de ce nouvel impôt sur le revenu sera affectée aux dépenses sociales, de la même façon que l'actuelle CSG.

Barème du nouvel impôt sur le revenu (version zéro)

Revenu brut mensuel individuel	Taux effectif d'imposition	Impôt mensuel
1 100 €	2%	22 €
2 200 €	10%	220 €
5 000 €	13%	650 €
10 000 €	25%	2 500 €
40 000 €	50%	20 000 €
100 000 €	60%	60 000 €

 PDF |  Excel

- **Ce barème est exprimé en taux effectifs directement applicable à la totalité du revenu**, et non en taux marginal. Il s'applique à la somme de tous les revenus bruts individuels actuellement soumis à la CSG (salaire, revenu d'activité non salarié, retraite, chômage, revenus du capital, y compris les plus values). L'impôt est prélevé chaque mois par l'employeur ou l'institution financière. Le taux effectif à appliquer dépend du revenu annuel finalement obtenu (déclaration correctrice en début d'année suivante).
- **Ce barème rapporte environ 147 milliards d'euros et permet de remplacer entièrement** l'actuel impôt sur le revenu (IRPP, avec tranches de taux marginaux allant de 5.5% à 41%), la CSG pesant sur tous les revenus à 7.5% ou 8.2%, la CRDS à 0.5%, le prélèvement libérateur et l'impôt proportionnel sur les plus-values à 18%, le prime pour l'emploi, et le bouclier fiscal. Tous ces impôts, taxes et dispositifs fiscaux

sont purement et simplement supprimés.

Ce nouvel impôt sur le revenu est beaucoup plus simple et transparent que le système existant.

Et il **permet de rétablir la progressivité globale de notre système fiscal, et donc de corriger l'injustice du système actuel** .

Un objectif de justice fiscale

Quelques barèmes alternatifs rapportant les mêmes recettes

En savoir plus...

Tweeter

J'aime

10 K personnes aiment ça. [Inscription](#) pour voir ce que vos amis aiment.

Animé par Joomla!. valide XHTML et CSS. [Connexion](#).